

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 1866

NOIR DE CARBONE EN GRANULES
DESTINÉ À L'INDUSTRIE DES ÉLASTOMÈRES
LIVRÉ EN VRAC OU EN RÉCIPIENTS

SPÉCIFICATIONS POUR LA TENEUR EN MATIÈRES FINES

1^{ère} ÉDITION

Novembre 1970

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1866, *Noir de carbone en granules destiné à l'industrie des élastomères, livré en vrac ou en récipients – Spécifications pour la teneur en matières fines*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 45, *Caoutchouc*, dont le Secrétariat est assuré par la British Standards Institution (BSI).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 1866 qui fut soumis, en juin 1969, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

| | | |
|-------------------------|---------------------|-----------------|
| Afrique du Sud, Rép. d' | Iran | Royaume-Uni |
| Australie | Israël | Suède |
| Autriche | Japon | Suisse |
| Brésil | Nouvelle-Zélande | Tchécoslovaquie |
| Canada | Pays-Bas | Thaïlande |
| Espagne | Pérou | Turquie |
| France | Pologne | U.R.S.S. |
| Grèce | Portugal | U.S.A. |
| Hongrie | R.A.U. | |
| Inde | Roumanie | |

Le Comité Membre suivant se déclara opposé à l'approbation du Projet :

Allemagne

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

Recommandation ISO

R 1866

Novembre 1970

**NOIR DE CARBONE EN GRANULES
DESTINÉ À L'INDUSTRIE DES ÉLASTOMÈRES
LIVRÉ EN VRAC OU EN RÉCIPIENTS**

SPÉCIFICATIONS POUR LA TENEUR EN MATIÈRES FINES

1. OBJET

La présente Recommandation ISO fixe la limite maximale de la teneur en matières fines pour le noir de carbone en granules, destiné à l'industrie des élastomères, livré en vrac ou en récipients.

2. DÉFINITION

Matières fines. La partie du noir de carbone en granules qui traverse un tamis de 125 μm d'ouverture de maille.

3. LIMITE

La teneur maximale en matières fines admise est de 7,0 %.

4. ÉCHANTILLONNAGE

L'échantillonnage doit être effectué conformément aux prescriptions de la Recommandation ISO/R 1124, *Echantillonnage du noir de carbone livré en vrac, destiné à l'industrie du caoutchouc.*

5. MODE OPÉRATOIRE

La détermination de la teneur en matières fines doit être effectuée conformément aux prescriptions de la Recommandation ISO/R 1435, *Noir de carbone en granules destiné à l'industrie du caoutchouc - Détermination de la teneur en matières fines.*
